

P.V. n° 15 – réunion présentielle au HAILLAN

Président : M. CURIDA.

Présents : MM. BIENAIME - BRUNEAU – DEMARQUE – EL OUASSINI – HONDELATTE – LALOT – LETHIELLEUX – MANAA – NAINAN

En visioconférence : MM. BOUARD (en partie) – CHARLANNE

Excusés : MM. CHRISTY – CONNAN – KAHALLOUKY

Administratif : M. VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

MOT DU PRESIDENT DELEGUE – BOUARD Gilles

Gilles BOUARD, en sa qualité de Président Délégué de la LFNA, souhaite remercier les membres présents pour leur engagement au sein de cette Commission FUTSAL qui aura la vocation de proposer un schéma de pratique cohérent pour nos clubs, nos licenciés et notre territoire.

Il exprime ainsi 4 grands axes de développement sur la pratique des SENIOR, FEMININES et JEUNES tout en obtenant une structuration de nos clubs d'élite régional.

Il souhaite à tous d'excellents travaux et que cette Commission soit force de propositions.

S'agissant de la 1^{ère} réunion présentielle pour cette nouvelle mandature, chaque membre est invité à se présenter tout en argumentant sur le choix et l'engagement porté sur le Futsal.

La nouvelle Commission ne peut que se féliciter de l'arrivée de nouveaux membres, issus de clubs FUTSAL, de la famille des arbitres FUTSAL, saluant la mixité et la diversité des profils.

PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Robert CURIDA, en sa qualité de Président de la C.R. FUTSAL, présente les principes de fonctionnement d'une commission régionale avec des affaires courantes liées à la gestion de la compétition (report, reprogrammation, organisation des manifestations sportives) ; puis désormais des axes forts de développement.

Lilian HONDELATTE, membre élu au Comité de Direction et représentant du football diversifié, accentue ses propos sur les axes de développement où chaque membre sera consulté sur des sujets transversaux tout en apportant une expertise individuelle sur des domaines plus précis (formation FUTSAL, arbitrage...)

Vincent VALLET précise également qu'un pôle administratif reste à leur disposition pour les affaires courantes (P. MOUTHAUD et T. LE MIGNOT), restant référent administratif sur le développement de la pratique. Il souhaite aussi que les tirages au sort soient désormais ouverts aux clubs et majoritairement en visioconférence.

NOMINATION VICE-PRESIDENT DE LA C.R. FUTSAL

Le règlement intérieur d'une commission prévoit la nomination d'un vice-président, permettant de palier à d'éventuelles absences du Président en poste.

Après un tour de table, deux candidats se proposent pour cette fonction :

- Serge DEMARQUE
- Lilian HONDELATTE

Chacun ayant une appétence différente sur le FUTSAL (gestion et développement), il est décidé à l'unanimité de **désigner ces deux membres comme vice-présidents de la C.R.**

LES AFFAIRES COURANTES – LA GESTION DES COMPETITIONS

Robert CURIDA fait un point sur quelques sujets généraux relatifs à la gestion des compétitions régionales FUTSAL.

COUPE NOUVELLE AQUITAINE FUTSAL

Une date de tirage au sort doit être fixée le plus tôt possible en vue des ¼ de Finale prévus avant le 19 Avril 2025.

Il est décidé en séance que ce Tirage au sort, pouvant aussi inclure les ½ Finales, sera ouvert aux 8 clubs qualifiés et par visioconférence.

La date du mardi 1^{er} Avril à 19h00 est retenue.

Il est aussi abordé le choix du lieu de la Finale qui se déroulera le samedi 14 Juin 2025.

Chaque membre peut réfléchir à un secteur préférentiel tout en commençant à se renseigner sur la disponibilité des gymnases. Le District de la Dordogne est très intéressé pour l'organisation d'une manifestation régionale FUTSAL.

Un appel à candidatures sera indispensable pour obtenir plusieurs propositions et un choix définitif d'ici début Mai.

LA REPROGRAMMATION DES RENCONTRES

Des difficultés de reprogrammation persistent et concernant trois équipes encore engagées en CNA FUTSAL.

Si aucune procédure règlementaire est actée sur le sujet, il convient de ne pas bouleverser les dates de calendrier et qu'un possible choix de club entre championnat R1 et CNA sera imposé aux clubs concernés par les deux compétitions.

LES CHAMPIONNATS

- **FUTSAL R1 :**

Match n° 29319117 – Poule unique – S.C. La Bastidienne / A.S. Neuvic St-Léon du 20/12/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Appel du 11/03/2025 qui :

- **Juge la réserve d'avant-match et sa confirmation régulièrement déposées par le club du S.C. La Bastidienne**
- **Donne match perdu sans pénalité (0-3) au club de l'A.S. Neuvic St-Léon pour en attribuer le bénéfice au club du S.C. La Bastidienne (3-0, +3 points).**

- **FUTSAL R2 :**

Match n° 53137656 – Poule B Maintien R2 – Seleção United d’Artigues Près Bordeaux (2) / Les Coqs Rouges Bordeaux (2) du 11/03/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 21/03/2025 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain (2-5 en faveur des Coqs Rouges Bordeaux (2))**.

Match n° 53137659 – Poule B Maintien R2 – E.S. Niort 1919 / Union Futsal Oeyreluy du 17/03/2025

Courriel de l’Union Futsal Oeyreluy du 17/03/2025 à 15h25 (match à 21h30) informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l’Union Futsal Oeyreluy**.

Amende de **87 euros** pour forfait à l’Union Futsal Oeyreluy (1^{er} forfait).

Match n° 53137660 – Poule B Maintien R2 – Les Coqs Rouges Bordeaux (2) / U.A. Niort St-Florent du 21/03/2025

Courriel de l’U.A. Niort St-Florent du 21/03/2025 à 16h37 (match à 21h30) informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l’U.A. Niort St-Florent**.

Amende de **174 euros** pour forfait à l’U.A. Niort St-Florent (2^{ème} forfait).

Match n° 53137653 – Poule B Maintien R2 – Union Futsal Oeyreluy / U.A. Niort St-Florent du 26/03/2025

Courriel de l’U.A. Niort St-Florent du 19/03/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l’U.A. Niort St-Florent**.

Amende de **87 euros** pour forfait à l’U.A. Niort St-Florent (1^{er} forfait).

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés **uniquement au service [Compétitions de la LFNA](mailto:competlfna@lfna.fff.fr)** à l’adresse : competlfna@lfna.fff.fr par la messagerie Gmail, seule officielle (**pas de messagerie personnelle**).

LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SENIOR : LE SCHEMA REGIONAL

Lilian HONDELATTE dresse un constat critique sur la formule actuelle du championnat R2, « *du bricolage permanent* » amenant malheureusement à des forfaits et une absence de niveau et de projections.

Ce constat est partagé par l’ensemble des membres de la Commission dont certains vivent, au quotidien, ce championnat régional.

Il revient également sur le niveau R1 qui doit continuer sa structuration sportive, les distances et les rencontres en soirée sur des créneaux tardifs empêchant notamment de pratiquer le chronomètre arrêté qui reste la référence nationale.

Il propose alors un nouveau schéma régional excluant le niveau R2 en le remplaçant par une compétition interdistricts, permettant de mailler le territoire avec des clubs jouant déjà le plus haut niveau départemental et en s’associant à d’autres structures existantes qui ne peuvent actuellement s’y engager.

Parallèlement, il souhaite constituer deux poules de 10 équipes pour le championnat R1, ayant pour principale motivation de limiter les distances et d’envoyer une projection aux clubs engagés en INTERDISTRICTS sur la limitation des frais en élite régionale.

Après différents échanges constructifs avec tous les membres présents, **cette proposition est validée à la majorité**.

Cette proposition devra faire l'objet d'une écriture réglementaire avec des principes d'accessions et de rétrogradations, validé en séance lors d'un prochain C.D. L.FN.A. **L'application ne pourra être qu'à partir de la saison 2026/2027** puisqu'un schéma régional entre 2024/2025 et 2025/2026 est déjà écrit sans modification en A.G. L.FN.A. avant le début de la compétition 2024/2025.

La chronologie réglementaire et juridique est donc la suivante :

1. Ecriture du nouveau schéma régional à valider lors d'une prochaine C.R. FUTSAL
2. Présentation du schéma et de la réglementation au maximum au Comité du 06 Juin 2025, pour approbation
3. Vote en A.G. L.F.N.A. pour décider de son application

La question du chronométrage arrêté est ensuite abordée pour le niveau de compétition R1 avec une possible application dès la saison prochaine, tout en ayant conscience que la poule R1 restera unique pour 2025/2026 avec potentiellement des distances conséquentes.

Les représentants des clubs présents indiquent effectivement que le temps de présence pour une rencontre à chronométrage arrêté est de 1h30 contre 50 minutes pour le temps effectif, actuellement appliqué.

De prochaines discussions permettront de cadrer juridiquement cette proposition de modification du temps de jeu.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Robert CURIDA



Le secrétaire de séance,
Vincent VALLET



Procès-Verbal validé le 02 Avril 2025 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.
